

SYNDICAT MIXTE DU SCOT

Comité Syndical du 8 avril 2015 Compte-rendu de séance

ETAIENT PRESENTS

Membres Titulaires : M. Jean-Marie HERZOG, CAB – M. Jacques BONIN, CAB – Mme Marie-Laure FRIEZ, CAB – M. Bernard DRAVIGNEY, CAB – M. Jean-Louis HOTTLET, CCST – M. Jean LOCATELLI, CCST – M. Michel NARDIN, CCTB – M. Jean-Claude HUNOLD, CCHS – M. Erwin MORGAT, CCPSV

Membres suppléants : M. Jacques SERZIAN, CAB – M. Éric KOEBERLÉ, CAB – M. Bernard TENAILLON, CCST – M. Roger SCHERRER, CCST

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES

Membres Titulaires : M. Jean-Paul MOUTARLIER, CAB – Mme Françoise RAVEY, CAB – M. Pierre-Jérôme COLLARD, CAB – M. Brice MICHEL, CAB – M. Roger LAUQUIN, CAB – Mme Marie ROCHETTE DE LEMPDES, CAB – Mme Jocelyne DAMERON, CAB – M. Bernard LIAIS, CCST – M. Robert NATALE, CCST – Mme Monique DINET, CCST – M. Jacques ALEXANDRE, CCST – M. Pierre REY, CCTB – M. Christian CODDET, CCHS – M. René ZAPPINI, CCPSV

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS

M. Dominique BEMER, DDT90 – Mme Claire STUTZ, DDT90 – Mme Annie BRUNOL, Paierie Départementale – Mme Marie-Laure BERTHOMMÉ, SAGE Allan – M. Bruno VIDALIE, AUTB – Mme Anne QUENOT, AUTB

Pouvoirs :

M. Bernard LIAIS, CCST: pouvoir à M. Jean-Marie HERZOG, CAB
M. Christian CODDET, CCHS : pouvoir à M. Jean-Claude HUNOLD, CCHS
M. Pierre REY, CCTB : pouvoir à M. Michel NARDIN, CCTB

Titulaires :	9
Suppléants :	4
Pouvoirs :	3

INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DEPARTEMENTAL

Le rapport est présenté et adopté à l'unanimité.

NOUVEAUX REPRESENTANTS AU SCoT

Le comité syndical prend acte de la délibération de la CAB prise le 30 mars 2015 relative à la désignation de représentants au sein de diverses instances.

- M. Éric KOEBERLÉ est renouvelé en tant que titulaire.
- Mme Jocelyne DAMERON est remplacée par Mme Pascale CHAGUÉ en tant que titulaire.
- Mme Eva PEDROCCHI est remplacée par Mme Jacqueline GUIOT en tant que suppléante.

INFORMATION SUR L'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique diligentée suite à la modification du SCoT (décision du comité syndical du 17 février 2015) se tiendra du 27 avril au 30 mai 2015. Trois permanences se tiendront en mairie de Bessoncourt les 27 avril, 12 mai et 30 mai.

PROCHAIN AVIS SUR LE PLH DE LA CAB

Suite à son arrêt par la CAB le 30 mars 2015, il est prévu que le SCoT formule un avis sur le Programme Local de l'Habitat. Le sujet sera donc inscrit à l'ordre du jour du prochain comité syndical.

A.M.I. BOURG-CENTRE

La Région Franche-Comté a initié une action visant la redynamisation des bourgs-centres. Pour ce faire, des crédits et des aides sont prévus. Dans un premier temps il est fait appel aux structures porteuses des SCoT pour déposer les candidatures susceptibles de rendre éligibles les communes concernées.

Il est convenu que l'AUTB préparera un dossier dans ce sens.

La définition donnée aux bourgs-centres désigne Delle, Beaucourt et Giromagny, les grandes agglomérations (unité urbaine INSEE de Belfort) étant exclues.

Le comité syndical exprime son intérêt pour la démarche, considérant que cet enjeu a bien été inscrit dans les objectifs du SCoT, conscient de l'importance et des difficultés qu'il y a à maintenir le dynamisme de cette catégorie de villes.

Il appuiera les projets à engager dans ce sens.

M. Morgat demande si des pôles secondaires peuvent être concernés par l'action dans le sens où ils contribuent aussi au maillage des services.

Cette question sera relayée auprès de la Région.

CONSULTATION SUR LES PROJETS DE SDAGE ET DE PGRI

Le rapport est présenté par Anne Quenot de l'AUTB qui a travaillé sur ces sujets lors de l'élaboration du SCoT.

Elle est appuyée par M. Bemer et Mme Stutz de la DDT90 et par Mme Berthommé de l'Agence de l'Eau.

Les principales remarques que le SCoT sera amené à formuler par courrier du président, ont trait à l'application de certaines « Orientations Fondamentales », jugées trop techniques – demandant un niveau d'expertise intenable sur un périmètre aussi large que le SCoT –, trop prescriptives – alors que le SCoT reste un plan cadre et non pas un outil d'aménagement détaillé – ou inadaptées en termes de compétence.

Les remarques seront transmises par une lettre du président.

La présentation est en outre l'occasion d'un échange où il fût question des sujets suivants :

- le département est en attente de zonages précis et de nouveaux PGRI attendus dans un an,
- le risque d'inondation couvre des espaces déjà urbanisés dont il faut tenir compte sans pour autant les dévaloriser,
- les habitants ont perdu les repères physiques des crues qui se sont déjà manifestées et en rejettent la réalité ; il faut reconstruire la mémoire collective du risque,
- les cartes actuelles n'ont pas de valeur légale,
- il est difficile de lutter contre les ruissellements et les crues avec des techniques qui sont contestées sous d'autres aspects (retenues d'eau, impact sur les zones humides),
- les logiques de compensation des reconstitutions de zones humides sont telles que des projets ne sont plus possibles,
- le coût des études et des actions est jugé énorme et qui plus est, celui-ci est transféré vers les collectivités locales. Un dispositif d'Établissement Public unique détenteur de cette compétence est inscrit dans les textes. Cette compétence est aussi inscrite dans les domaines du « pôle métropolitain » en cours de construction.

La séance est levée.